

PROGRAMME DE FORMATION (21 HEURES) PRESENTIEL

« MAITRISER LES EXIGENCES DU RGPD ET DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Présentation de la formation

La CNIL a publié en octobre 2018, le référentiel permettant la certification des compétences du DPO. Le DPO doit disposer de compétences juridiques, informatiques et organisationnelles en matière de protection des données personnelles.

L'obtention du certificat délivré par des organismes accrédités par la CNIL, apportera au DPO un gage de confiance et de sérieux.

Pour pouvoir se présenter à la certification, **la CNIL exige** notamment **d'avoir suivi une formation de 35 heures** sur la protection des données. Il est possible de compléter cette formation par les modules suivants :

- Gestion de la sécurité des systèmes d'information (Module 2)
- Mises en pratique (Module 3)

Les + de cette formation

- **Formation certifiée** sur la base du référentiel AC-REF-014-01 **de la CNIL**
- Gestion de la conformité RGPD comme un véritable **projet interne**
- Formation dispensée par des **Juristes spécialisés** en protection des données personnelles (Master en Droit) et des DPO opérationnels **certifiés DPO – APAVE**

Profil stagiaire :

DPO déjà désigné ou amené à être désigné au sein de son organisme



98 % de satisfaction
parmi nos 500 clients

Format :

Présentiel

(Groupe de 6 participants max)

Durée : 21 heures

Domaine 1 : 2 jours

Domaine 2 : 1 jours

Prix : 1.700€ HT

Possibilité de prise

en charge par un OPCO

Lieu : 2 rue de l'industrie - 38760 VARCES-ALLIERES-ET-RISSET



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

Modalité d'accès pour le distanciel :

Un lien Teams est envoyé afin de se connecter le 1^{er} jour.

Modalités pédagogiques adaptées :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Objectifs pédagogiques de la formation

Connaître et acquérir les compétences et savoir-faire obligatoires listés dans le [référentiel de la CNIL](#)

- Être capable de comprendre et appliquer les principes du RGPD (licéité, minimisation, exactitude, conservation limitée, intégrité et confidentialité)
- Être capable de comprendre les obligations d'un DPO et les actions à mener
- Être capable d'identifier la base juridique d'un traitement
- Être capable d'établir des procédures pour recevoir et gérer des demandes d'exercice des droits des personnes
- Être capable de connaître le cadre juridique relatif à la sous-traitance
- Être capable d'identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne et d'appliquer les règles pour garantir la conformité
- Être capable d'élaborer et mettre en œuvre une politique et des règles internes en matière de protection des données
- Être capable d'organiser et participer à des audits en matière de protection des données
- Être capable de connaître le contenu du registre d'activités de traitement, du registre des sous-traitants et la documentation relative aux violations de données
- Être capable d'identifier les mesures de protection de données à mettre en œuvre dès la conception et par défaut sur un projet quelconque



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

- Être capable d'identifier les violations de données personnelles nécessitant une notification à la CNIL et celles nécessitant une notification aux personnes concernées
- Être capable d'identifier un traitement à risques et de déterminer la nécessité d'effectuer une analyse d'impact (AIPD) ou une analyse de risques
- Être capable de prendre attache avec les autorités de contrôle telles que la CNIL pour toute demande de consultation ou autre
- Être capable d'élaborer et de dispenser des programmes de formation et de sensibilisation du personnel
- Être capable d'assurer la traçabilité de ses activités à l'aide d'outils de gouvernance
- Être capable d'identifier la documentation nécessaire à une mise en conformité RGPD

Méthode pédagogique et évaluation :

- Apports théoriques et documentaires
- Études de cas, mises en situation, questions pratiques
- Questionnaires d'évaluation et de satisfaction
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire

Prérequis :

- Avoir une culture en matière de protection des données
- Être sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information
- Disposer d'une connaissance approfondie du secteur d'activité de son organisme
- Disposer d'aptitudes relationnelles nécessaires à l'exercice de la fonction de DPO



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

CONTENU DE LA FORMATION - DOMAINE 1 : MAITRISER LES EXIGENCES DU RGPD ET DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (2 jours)

1. Maitriser les fondamentaux

- Introduction générale à la protection des données
- Champ d'application
- Les définitions
- Organismes soumis aux obligations réglementaires
- Evaluation

2. Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD)

- Différence entre CIL et DPD
- Cas de désignation du DPD
- Compétences nécessaires pour être DPD
- Fonctions du DPD
- Missions du DPD
- Prise de poste en tant que DPO
- Outils pour se former, trouver des réponses et outils de la CNIL
- Evaluation

3. Respecter les principes du RGPD

- Introduction générale
- Principes du RGPD
- Catégories particulières de données : données sensibles
- Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions
- Evaluation



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

4. Respecter les droits des personnes

- Evolution des droits des personnes concernées
- Droits des personnes concernées
- Limitations des droits
- Procédure de gestion des demandes de droits des personnes
- Evaluation

5. Mesures prises pour mise en conformité

- Introduction
- Qualifier les acteurs d'un traitement de données
- Sensibiliser les équipes
- Formaliser les relations contractuelles
- Labelliser ou certifier la conformité RGPD
- Evaluation

6. Encadrer les transferts hors UE

- Principe général applicable aux transferts
- Transferts fondés sur une décision d'adéquation
- Transferts moyennant des garanties appropriées
- Règles d'entreprise contraignantes
- Clauses Contractuelles Types
- Dérogations pour des situations particulières
- Protection des données personnelles dans le monde
- Evaluation



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

7. Gérer les contacts avec les autorités de contrôle

- Introduction
- Composition et organisation de la CNIL
- Missions de la CNIL
- Contrôles de la CNIL
- Pouvoirs des autorités de contrôle
- Sanctions
- Procédures de coopération
- Comité Européen de la Protection des Données (CEPD)
- Evaluation
-

CONTENU DE LA FORMATION - DOMAINE 2 : RESPONSABILITES (1 jour)

1. Mesures prises pour mise en conformité

- Analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- Protection des données dès la conception et par défaut
- Registres des activités de traitement
- Violation de données à caractère personnel
- Sources de veille
- Evaluation



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24

Modalité d'évaluation :

Le stagiaire sera évalué à chaque fin de thématique abordée via un QCM et des questions pratiques en cours de formation dans les supports.

Contacts :

Pour plus d'information, vous pouvez contacter notre référente administrative : contact@optimex-data.fr ou par téléphone : 04 76 63 61 61



Excluant les modules
2 et 3 de la formation
35 heures

MAJ le 20/04/24